



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 081-218102572-20230417-2023DEL12-DE



Date de la convocation  
12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

**Présents** : Mrs. DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs CENTELLES, SOULAGES, Mme GHODBANE, M. BENEZECH, Mrs JALBY, GALINIE, Mmes DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, MARTY.

N° 23/12

**Excusés** : M. DEMAZURE procuration à M. CAYRE  
Mmes FONTANILLES-CRESPO, TEULIER, MILIN, BETTINI.

**Absents** : Mrs TAUZIN, MARIE.

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**VERSEMENT  
SUBVENTION CCAS  
2023**

Pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Juéry d'exercer ses missions, il convient de verser pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 45 000 euros.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 23/06 du conseil municipal du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

**DECIDE** d'attribuer au centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Juéry une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € pour l'exercice 2023,

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 19 avril 2023  
David DONNEZ,  
Maire

